

x

x

x

AFFAIRE N° 18 - Acquisition d'un terrain situé à Bois de Nêfles, appartenant à Madame MAUNIER Jean.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 7 435 m<sup>2</sup> situé à Bois de Nêfles, appartenant à Madame MAUNIER Jean, en vue de la création d'un centre municipal.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de Madame MAUNIER Jean pour le prix de 185 875 F soit une majoration de 2,4 % par rapport à l'estimation des Domaines.

Afin de permettre la concrétisation de ce projet, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à faire l'acquisition de ce terrain pour la somme de 185 875 F.

La dépense est prévue sur l'emprunt de 4 000 000 F contracté auprès de la C. D. C.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE